

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 03 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
124	95	107
DATE DE CONVOCATION		28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 18h30,
 Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni
 au nombre prescrit par la loi, à Etampes-sur-Marne,
 sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Etaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ANDRÉ Francis, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BANDRY Didier, BARBIER Maryvonne, BEAUCHARD Jordane, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOCQUET Jean-Pierre, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BONNEAU Chantal, BOUCANT Stéphanie, BOUTEILLER Mauricette, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BREME Éric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, CLEREN Stéphanie, CORDIVAL Gilles, CRENET Didier, CRESP Alexandre, DALLE Thérèse, DELAMARRE Florence, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, EGLOFF Didier, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Sophie, FERRY Xavier, FOULON Didier, FRAEYMAN Fabien, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, GABRIEL Madeleine, GARCIA Dolorès, GAUTIER Ludovic, GLEIZE Séverine, GUEDRAT Nelly, HAÏ Etienne, HOERTER Michel, HOUEE Ludovic, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, JADCZAK Jean-Marie, JOURDAIN Gilles, JUILLET Jean-Etienne, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LEDUC Jean-Luc, LÉVÊQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Éric, MARICOT Anne, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PIERRON Catherine, PIETKIEWICZ Stéphane, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SCLAVON Jean-Marc, SIMON Fariel, STRAGIER Véronique, THOLON Natacha, VAUDÉ Gaëlle, VELLY Sandrine, VEROT Vincent, VIET Antoine.

Conseillers Communautaires Suppléants : DEFOIS Nathalie, DOBSKI Philippe, GODDAERT Jocelyne, HENDRYCKS Claude.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à BONNEAU Chantal, BOZZANI Éric pouvoir à POURCINE Jean-Marc, COUTANT Cathy pouvoir à EUGÈNE Sébastien, DICHY-MALHERME Patricia pouvoir à ARNEFAUX Alain, DUPUIS Alice pouvoir à JACQUESSON Frédéric, DUSEK Charles pouvoir à REZZOUKI Mohamed, GIRARDIN Daniel pouvoir à LAHOUATI Bruno, GOBIET Stéphanie pouvoir à BERGAULT Jean-Paul, HAQUET Jérôme pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, LAZARO Patrice pouvoir à LEVEQUE Yves, LEBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, PERARDEL-GUICHARD Christine pouvoir à MAGNIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : MOROY Alain.

Objet : Occupation temporaire de deux parcelles privées pour les travaux du siphon sous la Marne

Vu le marché 2019s19 de construction d'un siphon sous la Marne,

Vu le projet d'autorisation à titre précaire et révocable de deux parcelles appartenant à la société [REDACTÉ] annexé à la présente délibération,

Considérant que la mise en place d'une canalisation par forage dirigé impose un pré-assemblage de chaque canalisation sur une longueur de 180 mètres en ligne droite ;

Considérant que les emprises libres d'usage des parcelles de la station d'épuration Pierre Lemret ne disposent pas d'une longueur suffisante pour réaliser ce pré-assemblage ;

Considérant que le diamètre des canalisations ne permet pas de les assembler sur le trottoir de la rue de la Plaine sauf à bloquer les accès au centre technique municipal Jean Pierre Lebegue de la commune de Château Thierry et à la régie communautaire d'assainissement ;

Il convient d'occuper temporairement l'arrière des parcelles BV-004 et BV-005 appartenant à la société [REDACTÉ] propriétaire [REDACTÉ] et de déposer la clôture séparant ses parcelles de celles de la station d'épuration Pierre Lemret pour permettre l'assemblage et la soudure des deux canalisations constituant le futur siphon.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE les termes de l'autorisation d'occupation à titre précaire et révocable annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer l'autorisation telle que proposée et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que le budget assainissement prendra en charge le remplacement de 185 ml de clôture dans le cadre de cette occupation temporaire pour un montant maximal de 12 500 € HT (15 000 € TTC).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Alain MOROY

Le Président,
Sébastien EUGÈNE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 107

Majorité absolue : 54

ANONYMISÉ